

Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Partie 1 – Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Sujet : 57 (G1SSEES03992)

1. Distinguez normes sociales et normes juridiques. (4 points)

Les normes sociales sont des règles de conduite attendues par un groupe ou par la société. Elles ne sont pas forcément écrites et elles varient selon les milieux et les époques. Lorsqu'on ne les respecte pas, on risque surtout des sanctions informelles (moqueries, désapprobation, exclusion), car c'est le regard des autres qui fait appliquer la norme. Par exemple, arriver très en retard sans prévenir à un rendez-vous peut être mal vu et provoquer des reproches.

Les normes juridiques sont des règles officielles, écrites, fixées par une autorité publique (l'État) et inscrites dans le droit. Elles s'appliquent en principe à tous et leur non-respect entraîne des sanctions formelles (amende, peine de prison) décidées par la justice. Par exemple, le vol est interdit par le Code pénal et peut être sanctionné par une amende et/ou une peine de prison.

2. Comparez la proportion de personnes qui ont déposé plainte dans les cas d'un vol de voiture et de violences domestiques. (2 points)

D'après le document, la proportion de ménages ayant déposé plainte est :

- Vol de voiture : 92 %
- Violences domestiques : 10 %

Calcul de l'écart (en points de pourcentage) :

$$92 - 10 = 82$$

Donc, on dépose beaucoup plus souvent plainte pour un vol de voiture que pour des violences domestiques : il y a 82 points d'écart (92 % contre 10 %).

On peut aussi raisonner en « fois plus » :

$$92 / 10 = 9,2$$

Ainsi, la plainte est environ 9,2 fois plus fréquente pour un vol de voiture que pour des violences domestiques.

3. Mettez en évidence la difficulté de mesurer la délinquance. (4 points)

Il est difficile de mesurer la délinquance car les statistiques policières et judiciaires dépendent des faits connus des forces de l'ordre. Or, une partie des victimes ne se déplace pas au commissariat/gendarmerie et ne dépose pas plainte : il existe donc un « chiffre noir » de la délinquance (infractions non déclarées et non enregistrées).

Cette sous-déclaration varie selon le type d'infraction : la propension à porter plainte n'est pas la même pour tous les faits (gravité perçue, peur de représailles, honte, dépendance à l'auteur, coût/temps des démarches, etc.).

Par exemple, le document montre des écarts très importants entre deux infractions :

- Vol de voiture : 92 % déposent plainte, et seulement 3 % ne se déplacent pas.
- Violences domestiques : 10 % déposent plainte, et 83 % ne se déplacent pas.

Calcul de l'écart de dépôt de plainte :

$$92 - 10 = 82 \text{ points}$$

Cela signifie qu'une grande partie des violences domestiques n'apparaît pas dans les statistiques issues des plaintes. Même lorsque les victimes se déplacent, certaines font seulement une main courante (6 % pour les violences domestiques), qui n'est pas une plainte : cela limite encore l'enregistrement et la comparabilité des chiffres. Pour mieux mesurer la délinquance, on complète donc les statistiques administratives par des enquêtes de victimation qui interrogent directement les personnes sur les faits subis.